



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 février 2021  
Convocation en date du 29 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le quatre février, à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à la salle des fêtes - 1 rue Nationale, à BALLOTS, sous la présidence de M. QUARGNUL François, Maire.

Sont convoqués :

<u>Nom - Prénom</u>	<u>Présent</u>	<u>Excusé</u>	<u>Absent</u>	<u>Pouvoir</u>
M. François QUARGNUL, maire	X			
M. Maxime CHAUVIN, adjoint	X			
Mme Alexia DALIFARD, adjointe		X		A M. Maxime CHAUVIN
M. Christel JEGU, adjoint	X			
Mme Evelyne CLAEREBOU, adjointe	X			
Mme Liliane MAILLERIE	X			
Mme Christine PAILLARD	X			
M. Denis LOUAISIL	X			
M. Fabrice RIOTTOT	X			
M. Alexandre BOCHER	X			
Mme Céline BRIAND	X			
Mme Mélanie SABIN		X		A Mme Christine PAILLARD
M. Ludovic PELTIER	X			
Mme Flora BRETON	X			
M. Gaël HOUDELIN	X			
<b>TOTAL</b>	13	2		
Désignation d'un/une secrétaire de séance :	Mme CLAEREBOU Evelyne			
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	15		Nombre de votants :	13 + 2 délégations

M. QUARGNUL désigne Mme CLAEREBOU, secrétaire de séance.

M. QUARGNUL demande s'il y a des observations sur le procès-verbal du conseil municipal du 07 janvier 2021.

## I - AFFAIRES GENERALES

### Objet 2021-011 - Avis sur la modification du PLU de La Selle Craonnaise

M. le Maire présente un dossier de la commune de La Selle Craonnaise, qui sollicite l'avis de la commune de BALLOTS sur le projet de modification de leur PLU (plan local d'urbanisme).

Les conseillers municipaux prennent connaissance des objectifs fixés pour ce projet, à savoir :

- Réécriture des règles d'emprise au sol maximale des constructions en UB et 1AU pour plus de cohérence
- Repérage des bâtiments en zones A et N pour lesquels le règlement permettra un changement de destination sous conditions
- Mettre en cohérence le figuré « bâtiment remarquable » entre le plan de zonage et sa légende
- Modification du règlement des zones A et N
- Modification du contour des secteurs relevant de l'assainissement collectif

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

EMET, à l'unanimité, un avis favorable à ce projet de révision de PLU.

### Objet 2021-012 - Reprise de l'activité tabac - retrait délibération

Le maire rappelle la délibération en date du 12 novembre 2020 relative au choix du repreneur de l'activité de vente de tabac suite à la fin de location-gérance du bar « La Renaissance ».

Au vu de la réglementation, les conditions de vente du fonds de commerce doivent être reconsidérées => l'activité tabac ne peut être dissociée de la licence IV et du fonds de commerce. De plus la confédération nationale des débits de tabac doit également être consultée. Et le choix du candidat doit être validé par le service des Douanes,

Le conseil municipal,

Au vu de ces éléments,

RETIRE la délibération n° 2020-086 en date du 12 novembre 2020.

---

## Objet 2021-013 - Bar Tabac La Renaissance

---

Le maire rappelle que le conseil municipal a décidé d'établir un cadre pour la reprise du bar tabac La Renaissance suite aux propositions de deux repreneurs (commerçants locaux).

Pour cela il a été remis aux deux commerçants (Mme GAUDIN Manuella, SARL BEZIER - GENDRY) un courrier accompagné d'un questionnaire, qui était à déposer en mairie pour le 02 février 2021 au plus tard à 10h, sous pli fermé.

Seule, la SARL BEZIER-GENDRY a répondu en respectant la demande du conseil municipal.

Mme GAUDIN a envoyé une réponse par mèl à l'ensemble des conseillers le 1<sup>er</sup> février 2021.

Un débat est lancé quant à la réception des deux réponses, mais dans des conditions différentes.

Le conseil municipal décide donc de procéder à un vote à bulletin secret au sujet de la recevabilité de la proposition de Mme GAUDIN : sur 15 bulletins : 5 OUI, 9 NON et 1 blanc.

La proposition de Mme GAUDIN n'est donc pas retenue, n'ayant pas répondu au critère de dépôt de sa proposition.

Le conseil municipal procède au vote sur la proposition de la SARL BEZIER-GENDRY, qui est la reprise en location-gérance selon les différents points qu'il a inscrits sur son document.

A la question, est-ce que le conseil municipal accepte sa proposition : sur 15 bulletins : 10 OUI, 4 NON et 1 blanc.

La proposition de la SARL BEZIER-GENDRY est donc retenue.

La phase suivante consistera en l'élaboration du nouveau bail de la location-gérance, qui sera à étudier avec Me AUBIN, notaire à Craon.

M. le Maire, ou un adjoint, est autorisé à signer tous les documents afférents à ce dossier.

## II - COMMUNICATION ET CADRE DE VIE

////

## III - AFFAIRES CULTURELLES ET TOURISTIQUES

////

## IV - AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Objet 2021-014 - Restaurant scolaire municipal - Nouvelle organisation du personnel

M. Maxime CHAUVIN présente :

Le budget prévisionnel 2021 établi par l'EHPAD pour la restauration scolaire, fait apparaître un reste à charge de 147 526 € avec l'hypothèse de 19 500 repas et avec la poursuite du système actuel reposant sur l'embauche des encadrantes par l'EHPAD.

La charge de personnel liée à l'encadrement est augmentée de 13 000 € suite à l'augmentation de la grille de rémunération du personnel hospitalier (loi Ségur).

Une autre simulation a été réalisée avec l'hypothèse d'une reprise du personnel au titre de la mairie. Cette simulation fait apparaître un reste à charge de 93 246 €, soit une différence de 54 280 €. Le prix avec ces hypothèses du repas servi à l'EHPAD passerait à 7,60 € (contre 6,74 € actuellement).

Le prix du repas sorti cuisine serait quant à lui de 4,80 €.

Il propose deux choix aux membres du conseil municipal :

- Soit la poursuite du système actuel
- Soit la reprise du personnel au titre de la mairie

Le conseil municipal, après avoir voté à main levée (14 voix pour, 1 abstention)

DECIDE la reprise du personnel au titre de la mairie.

Le personnel actuellement en place sera consulté ainsi que les communes bénéficiaires du service.

\*\*\*\*\*

Objet 2021-015 - Tarifs des repas au restaurant scolaire municipal au 1<sup>er</sup> février 2021

Le conseil municipal,

DECIDE de modifier les tarifs du restaurant scolaire municipal, et ce à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, et les FIXE à :

- 1) 4,13 € le prix d'un repas pour les élèves réguliers et domiciliés à Ballots + les élèves du RPI
- 2) 4,51 € le prix d'un repas pour les élèves irréguliers et domiciliés à Ballots + les élèves du RPI
- 3) 5,09 € le prix d'un repas pour les élèves réguliers et non domiciliés à Ballots
- 4) 5,59 € le prix d'un repas pour les élèves irréguliers et non domiciliés à Ballots
- 5) 2,04 € le prix d'accueil d'un enfant au restaurant scolaire municipal sans fourniture de repas

## V - URBANISME

---

### Objet 2021-016 - Etude de faisabilité réhabilitation école

---

M. le maire présente :

Le cabinet d'études « Atelier Belenfant Daubas » a fait une proposition d'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'école Lefizellier.

L'objectif de cette étude est d'évaluer le montant des travaux de cette réhabilitation :

- Travaux sur le clos couvert (étanchéité, menuiseries extérieures)
- Réfection de l'intérieur (isolation, sols, peinture, chauffage, ventilation)
- Accessibilité handicapés (cheminement, menuiseries extérieures....)

En parallèle, il propose d'évaluer le coût d'une construction neuve afin que la mairie puisse retenir un scénario à l'issue de l'étude.

La rémunération de cette étude de faisabilité : 11 500 € répartis ainsi :

- Relevé des bâtiments existants en s'appuyant sur les documents : 4 000 € HT
- Diagnostic énergétique et fluides : 4 000 € HT
- Estimation des travaux selon les 2 scénarios : 3 500 € HT

Le délai d'exécution : 15 semaines (à partir de la 1<sup>ère</sup> réunion de travail)

Le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE ce devis et AUTORISE le maire ou un adjoint à le signer.

---

### Objet 2021-017 - Réfection porte d'entrée de la salle des mariages

---

Le conseil municipal,

VU le devis de M. BARAIS Patrick pour le remplacement de la porte double d'entrée de la salle des mariages

VALIDE le devis avec la variante en chêne, pour la somme de 4 380,82 € HT - 5 256,98 € TTC

---

## Objet 2021-018 - Jeux extérieurs Lotissements Le Claray et La Barrière

---

Mme Flora BRETON présente aux élus la proposition de jeux pour les lotissements La Barrière et Le Claray établi par la société Quali Cité.

Il consiste en la fourniture de :

Lotissement La Barrière : 3 structures de jeux + panneau : 2 921 € HT - 10 %

Lotissement Le Claray : 2 structures de jeux + panneau signalétique : 3 428 € HT - 605.69 € remise

Réception et contrôle des installations : 450 € HT

Soit un total HT de 5 901,21 €.

La pose sera effectuée par les agents de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et après avoir voté

VALIDE ce devis et AUTORISE le maire ou un adjoint à signer tous documents se rapportant à cette transaction.

---

## Objet 2021-019 - Demande de subvention départementale au titre du Plan Mayenne Relance - volet communal - pour « Renouvellement des jeux extérieurs »

---

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en place par le Département du plan Mayenne Relance. Une enveloppe de 4 millions d'euros est destinée à soutenir l'investissement public local des communes mayennaises. Sa répartition se fait sur les mêmes bases que les contrats de territoires.

Chaque commune de moins de 10 000 habitants se verra donc accorder une dotation forfaitaire. Elle sera libre de l'affecter aux investissements qu'elle juge elle-même prioritaires.

La dotation pour la commune est de 22 676 €, cumulable avec d'autres dispositifs de subvention du Département existants dans la limite d'un taux d'intervention du Département s'élevant à 80 % maximum du coût total HT.

Afin d'obtenir un impact rapide sur l'économie locale, les opérations d'investissement devront avoir été engagées **au 1er juillet 2021**.

Au regard de ces éléments, M. le maire vous propose d'étudier l'affectation de notre dotation au projet suivant : Renouvellement des jeux extérieurs.

### **1 - Description détaillée du projet :**

Les jeux extérieurs et équipements sportifs de la commune de Ballots ont fait l'objet d'un contrôle de sécurité.

Suite à ce contrôle, de nombreux jeux ont été répertoriés comme étant dangereux, les autres étant aussi très anciens et de sérieuses réparations étaient à prévoir.

Il a donc été envisagé de remplacer l'ensemble de ces jeux.

Pour ce faire, une commission a été créée, regroupant des élus, des représentants de parents de l'école, des parents d'enfants fréquentant l'accueil de loisirs, des assistantes maternelles...

Un point sur l'existant a été fait, les types de jeux souhaités ont été évoqués, ainsi que les emplacements sur lesquels il semblait intéressant de les positionner (Parc de loisirs, école Alphonse Lefizellier, accueil de loisirs et périscolaire, lotissements du Claray et de la Barrière).

## **2 - Calendrier prévisionnel des projets :**

Jeux école : avril 2020

Jeux Parc de loisirs : novembre 2020

Jeux espace Récréamôm : décembre 2020

Jeux lotissements du Claray et de la Barrière : 1<sup>er</sup> semestre 2021

## **3 - Estimation détaillée des projets :**

DEPENSES (€ HT)	Total HT
Jeux Ecole	8 554,26 €
Jeux Parc de loisirs	42 859,99 €
Jeux Accueil périscolaire	29 348,80 €
Jeux Lotissements du Claray et de la Barrière	8 000,00 €
Total des dépenses	88 763,05 €

TOTAL HT 88 763,05 €

TVA (X %) 17 752,61 €

TOTAL TTC 106 515,66 €

## **4 - Plan de financement prévisionnel :**

RECETTES (€ HT)	Total HT
Département (Mayenne Relance)	22 676 €
DETR	20 000 €
CIAS (subv d'équipement)	13 793 €
Fonds propres de la commune (soit 36 %)	32 294,05 €
TOTAL	88 763,05 €

L'opération proposée étant cohérente avec les schémas départementaux, M. le maire propose de la retenir dans le cadre de notre dotation « Mayenne Relance - volet communal ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le projet et retient le calendrier des travaux,
- approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département, au titre du plan Mayenne Relance - volet communal, d'un montant de 22 676 €,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte ou document concernant ce dossier.

## VI - SPORT, VIE ASSOCIATIVE, JEUNESSE

### Objet 2021-020 - Vote des subventions 2021

Mme Evelyne CLAEREBOUT présente :

La commission vie associative s'est réunie, ainsi que les maire et adjoints, afin d'étudier les demandes de subvention faire par les associations.

Lors de cette réunion, il a été évoqué de majorer exceptionnellement en 2021, les subventions habituellement allouées, en raison de la crise sanitaire principalement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET un avis favorable à ce principe et DECIDE de majorer de 50 % les subventions aux associations de Ballots, qui avaient été attribuées l'an dernier,

Les subventions sont ainsi votées :

Associations	Subvention 2020	Majoration 50 %	Total subvention 2021
Amicale laïque	400,00 €	200,00 €	600,00 €
APEL St Antoine	400,00 €	200,00 €	600,00 €
Ballots se défoule	350,00 €	175,00 €	525,00 €
Bonheur et sourire	350,00 €	175,00 €	525,00 €
Comité des fêtes	930,00 €	465,00 €	1 395,00 €
Gpt défense ennemis des cultures Ballots	350,00 €	175,00 €	525,00 €
Les Étincelles	350,00 €	175,00 €	525,00 €
Section gym	1 120,00 €	560,00 €	1 680,00 €
Les amis du plan d'eau	350,00 €	175,00 €	525,00 €
Union Sportive Ballots	1 113,00 €	556,50 €	1 669,50 €
<b>TOTAL</b>			<b>8 569,50 €</b>



VOTE les cotisations annuelles ainsi :

- Fondation du patrimoine	120,00 €
- Grpt des communes aux noms burlesques	131,20 €
- Polleniz	<u>316,98 €</u>
<b>TOTAL</b>	<b>568,18 €</b>

## VII - FINANCES - BATIMENTS

/////

## QUESTIONS DIVERSES

////////

## INFORMATIONS